

11 NOVEMBRE

Le Service de Santé des Armées
à l'honneur

Page 2

DOSSIER

Compiègne :
vers une circulation apaisée

Pages 8 & 9

ÉCONOMIE

Le plan de relance de l'ARC
s'ouvre aux indépendants

Page 14



COMPIÈGNE

N O T R E  V I L L E

NOVEMBRE 2020 - N°389 - www.compiègne.fr

**À COMPIÈGNE,
LE MASQUE
EST OBLIGATOIRE**



CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

Le Service de Santé des Armées à l'honneur

Le Service de Santé des Armées, service interarmées des armées françaises, a pour mission le soutien médico-chirurgical des forces armées sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieures. Mais récemment encore, ce service a montré toute son implication dans la lutte contre le COVID-19 sur notre territoire. Lors des cérémonies du 11 novembre 2020, le SSA sera mis particulièrement à l'honneur.

Soutenir les armées dans toutes leurs opérations, notamment extérieures

Le SSA contrôle et suit l'état de santé des militaires tout au long de leur vie et s'assure de leur aptitude pour les opérations, par leur maintien en condition physique et mentale.

En opérations, il assure la prise en charge des blessés et des malades et ce, jusqu'à leur rétablissement : gestes d'urgence et de réanimation au sein des unités de combat, traitement médico-chirurgical sur le théâtre des opérations mais aussi évacuations médicales tactiques et stratégiques vers la France, puis traitement dans les hôpitaux d'instruction des armées en France.

Mais le SSA apporte aussi son savoir-faire dans la gestion de crises sur notre territoire.

Le SSA, mobilisé pour faire face au coronavirus

Les hôpitaux militaires du SSA, l'hôpital Bégin à Saint-Mandé, Percy à Clamart, Sainte-Anne à Toulon, Laveran à Marseille et Clermont-Tonnerre à Brest, se sont mobilisés très tôt en ce début d'année 2020 pour se réorganiser et augmenter leur nombre de lits de réanimation ou de lits de médecine consacrés aux malades du COVID-19.

Grâce à son expertise en maladies infectieuses et son expérience dans la prise en charge de patients Ebola, le SSA a pu créer des structures de réanimation délocalisées, tels l'hôpital de campagne déployé sous tente avec l'armée de terre pour 30 patients dans l'est de la France, le déploiement de services de réanimation à bord d'avions ou de trains pour l'évacuation de

patients contagieux, ou encore le transfert de patients de Corse vers le continent par voie maritime.

Une prise en charge des victimes d'attentats sur le territoire national

Au soir du 13 novembre 2015, les hôpitaux d'instruction des armées parisiens ont très vite été mobilisés.

L'hôpital Bégin a reçu une cinquantaine de victimes du Bataclan et Percy une quarantaine, dans un délai très court.

La capacité d'organisation et la réactivité face à un afflux massif de blessés font effectivement partie de l'ADN du SSA, un savoir-faire que ce dernier a mis en œuvre sur le territoire national au moment des attentats. ■



Le Service de Santé des Armées, toujours au plus près des combats, intervient aussi lors de crises sanitaires exceptionnelles.



Programme des cérémonies du 11 novembre 2020

9h : Messe en l'église Saint-Jacques célébrée par Monseigneur Jacques Benoît-Gonnin.

9h30 : Dépôt de gerbe à la stèle Paul Cosyngs.

9h45 : Dépôt de gerbe à la stèle Jouve Senez.

10h : Cérémonie au Monument aux Morts, place Saint-Jacques.

10h45 : Service religieux au Centre Culturel Musulman.

11h15 : Cérémonie au Monument des Alsaciens-Lorrains.

14h25 : Clairière de l'Armistice.

Descente de l'Allée Triomphale et dépôt de gerbe devant le Monument du Maréchal Foch par les Associations Patriotiques.

15h : Arrivée des autorités à la Clairière de l'Armistice. Revue des troupes.

15h10 : Présentation de la Cérémonie. Mise à l'honneur du Service de Santé des Armées.

15h40 : Ravivage de la flamme et dépôt de gerbe devant la Dalle sacrée.



Sonnerie "aux Morts", suivie d'une minute de silence puis de la Marseillaise chantée par les enfants de Compiègne. Sonneries du cessez-le-feu.

16h00 : Lecture de textes par des enfants de Compiègne, suivie des allocutions.

16h30 : Salut des drapeaux des Anciens Combattants, signature du Livre d'Or.

16h50 : Cérémonie au Monument des Déportés de Royallieu. Dépôt de gerbe par la Haute autorité.

Navettes

Des navettes sont assurées au départ de Compiègne pour se rendre à la Clairière. Départ à 13h15 Place du Château, parkings d'Intermarché et du Centre de Rencontres de la Victoire, avec arrêt au Cimetière nord à 13h25.

Renseignements au 03 44 40 72 48.

Port du masque obligatoire.

LES IMAGES DU MOIS



Une fresque en hommage au Docteur Jean-Jacques Razafindranazy, l'un des premiers médecins français décédés en mars dernier des suites du Covid-19, et au personnel soignant, a été réalisée sur la façade du Centre hospitalier Compiègne-Noyon par l'artiste Boste, à l'initiative du Rotary Club de Compiègne.



◀ **La nouvelle préfète Corinne Orzechowski est accueillie par les élus de l'Agglomération de la région de Compiègne.**

La journaliste et écrivaine **Anne Sinclair** ▶ présente son ouvrage « *La rafle des notables* » devant plus de 200 personnes, au Mémorial de l'Internement et de la Déportation.



◀ **Humour et bonne humeur étaient de mise lors des représentations de l'Atelier théâtre de la ville données en partenariat avec le duo Ad-Amorem.**

La Foire aux fromages et aux vins ▶ n'a pas failli à la tradition, en accueillant quelques 95 exposants venus de toute la France.



◀ **Nouveauté lors des Journées du patrimoine. Le quatuor de Retz a donné un concert dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville.**

Un parcours permanent de course d'orientation ▶ avec trois niveaux de difficulté, a été inauguré au parc de Bayer.



◀ **Festival du Film de Compiègne Ici, le réalisateur Arnold de Parscau et la productrice Marie-Reine Poyteau se prêtent au jeu des questions-réponses avec le public après la projection du film *Une barque sur l'océan*.**

Les anciens élus municipaux ▶ reçoivent la médaille de la Ville.



Coup d'envoi !



C'est un projet de près de 100 millions d'euros sur dix ans que la ville s'apprête à concrétiser sur ses quartiers prioritaires avec pour objectif principal d'adapter à notre époque l'habitat social des années soixante-dix. C'est dans le cadre du développement du Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) que Compiègne s'engage, avec ses habitants, pour améliorer leurs quartiers.

Pour vivre bien et mieux il est indispensable d'avoir des logements qualitatifs, mais aussi des services publics de proximité, des espaces publics agréables et sécurisés. Avec mon adjoint Oumar Ba et toute l'équipe municipale, nous veillerons à l'association des habitants à l'ensemble de ce programme.

Démolition, reconstruction, réhabilitation, résidentialisation font partie du champ lexical de l'ANRU, mais derrière ces termes, il s'agit surtout de résorber les difficultés des quartiers notamment par une concertation accrue. Une trajectoire associant les différents partenaires a pu être élaborée ces dernières années. Je tiens à souligner l'importance des enquêtes sociales qui ont déjà commencé sur le terrain pour mieux s'adapter aux besoins de chaque famille concernée, mais aussi les effets tout aussi positifs du travail transversal avec nos partenaires publics ; ANRU, Région, Département, et privés ; bailleurs, entreprises, commerçants qui s'associent à cette solidarité territoriale.

Le cadrage est précis et nous allons pouvoir passer à une phase opérationnelle d'ici quelques semaines. Notre réalisation la plus emblématique sera la transformation et l'extension du centre municipal Anne-Marie Vivé au cœur du Clos des Roses. Puis, nous requalifions le Centre de Rencontres de la Victoire également très utilisé pour de nombreuses manifestations. L'école Charles Faroux sera agrandie et rénovée. Le centre du Puy de Roy sera transformé et enfin achevé. Dès les prochains mois et en anticipation sur les changements à venir, le stade du Clos des Roses et son environnement immédiat vont faire l'objet d'une jouvence bien nécessaire.

Corriger les erreurs d'urbanisme d'autrefois, compléter les équipements publics, économiser l'énergie, adapter les modes de vie aux exigences de la société d'aujourd'hui, tels sont les principaux enjeux de la rénovation urbaine appliquée à nos quartiers des Musiciens, des Maréchaux, de la Victoire et du Puy du Roy.

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur Honoraire de l'Oise
Président de l'ARC

"Allô, Monsieur le Maire..."
03 44 40 72 80

Vous pouvez joindre le maire au téléphone, le lundi 23 novembre entre 8h30 et 9h30.

Réunion de quartier

• Jeudi 26 novembre à 20h45 pour le quartier Clos des Roses, au Centre Municipal Anne-Marie Vivé.

Retrouvez toute l'actualité du Compiégnois "en images" sur : www.agglo-compiegne.fr

Suivez-nous sur :

Facebook Instagram Compiègne et son agglomération

S O M M A I R E

| | | | |
|--|--------|-------------------------|-----|
| CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE..... | P2 | QUARTIERS | P11 |
| IMAGES DU MOIS - ÉDITORIAL..... | P3 | EXPRESSION LIBRE | P13 |
| AMÉNAGEMENT | P5 | ÉCONOMIE..... | P14 |
| SOCIAL/SOLIDARITÉ | P7 | VIE PRATIQUE | P15 |
| DOSSIER : COMPIÈGNE, VERS UNE CIRCULATION APAISÉE | P8 & 9 | TERRE DE JEUX 2024..... | P16 |

les Offres GRAND CONFORT

MATELAS - SOMMIERS - LINGE DE LIT - OREILLERS - COUETTES



Du 07/11 au 05/12/2020



Grand Litier

VOTRE BIEN-ÊTRE COMMENCE ICI

Literie Y. Lamouche

141, Avenue Jean Moulin - ZAC du Camp Du Roy - JAUX - 03 44 83 41 07

leDRIVE Intermarché

COMPIÈGNE & MARGNY

LIVRAISON À DOMICILE

- 1 Passez votre commande sur le Drive Intermarché
- 2 Sélectionnez la livraison à domicile
- 3 Vos courses sont livrées par un particulier* à l'heure de votre choix pour seulement 9,90 €



*Plus d'informations sur Shopopop.com.

BERNARD

n o t a i r e
c o m p i è g n e

03 44 207 200

Villa Napoléon

114 rue Saint-Lazare - 60200 Compiègne

office.bernard@notaires.fr



Notaire



1 200 € /mois

À LOUER

Jaux - Maison

À 10 minutes de Compiègne, maison de 152 m² sur sous-sol, comprenant séjour de 46 m² avec cuisine ouverte et équipée, suite parentale avec dressing et SDB avec WC. Deux grandes chambres (17 m² et 15 m²), SDB et WC à l'étage. Sous-sol divisé en 2 pièces de rangement et un garage pour 2VL. Jardin avec terrasse.



164 000 €

À VENDRE

Compiègne - Centre-ville

T3 de 68 m² au dernier étage avec ascenseur, comprenant entrée avec placards desservant un séjour avec cuisine ouverte, 2 chambres, salle de bains et WC. Cave et garage (box fermé). Petite résidence avec jardin donnant sur les remparts. DPE : E



INFORMATION

L'étude de Maître Bernard a déménagé à la Villa Napoléon au 114 rue Saint-Lazare à Compiègne (au grand rond-point avec la statue du cheval, près des écoles).

AMÉNAGEMENT

Le square du Vivier-Corax fait peau neuve

L'état des logements et les espaces publics du square du Vivier Corax présentaient de nombreuses problématiques. Les programmes nationaux de renouvellement urbain ne concernant que les quartiers de plus de 1 000 habitants, le bailleur social, l'OPAC de l'Oise, et la Ville de Compiègne, ont donc décidé d'y réaliser une opération de requalification d'envergure, en étroite concertation avec les habitants.



Des logements réhabilités

La réhabilitation des 150 logements collectifs programmée par l'OPAC de l'Oise est terminée depuis fin septembre, pour un budget supérieur à 5,3 millions d'€ HT.

Une attention particulière a été portée à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments avec notamment la révision des couvertures, l'isolation thermique des résidences par l'extérieur, le remplacement des huisseries extérieures et des portes palières, la mise en place d'une nouvelle VMC. Ont également été au programme la réfection complète des cuisines et salles de bain, l'adaptation d'un quart des logements pour les seniors, la mise en conformité de l'électricité, la condamnation des vide-ordures, la sécurisation des caves, l'agrandissement des halls d'entrée avec la création d'un éclairage naturel dans les cages d'escaliers via des grandes fenêtres et la pose de parabolos collectives. La mise en peinture des halls sera faite prochainement via l'association d'insertion Élan CES.

Si le chantier a duré plus longtemps que prévu initialement, afin de préserver les hirondelles, espèce protégée présente sur le site, et en raison de la crise sanitaire, le résultat est à la hauteur des

attentes, tant en termes de confort que de changement d'image des bâtiments.

Les espaces publics ont été entièrement repensés

Une complète restructuration des espaces publics a accompagné cette rénovation. Elle sera terminée en novembre avec la plantation de nouveaux espaces verts. Réalisée par la Ville à hauteur d'environ 800 000 € HT, elle comprend une grande allée centrale piétonne ponctuée d'une nouvelle aire de jeux et d'une place commune, lieu de rencontre des habitants du square.

Les garages, qui posaient des problèmes d'usages, ont été démolis par l'OPAC de l'Oise. La Ville de Compiègne les a remplacés par une aire de stationnement complémentaire. Deux parkings latéraux ont été aménagés pour augmenter les espaces de stationnement qui manquaient à l'intérieur du square. Un accès supplémentaire au square pour les voitures a également été aménagé.

L'opération d'aménagement des espaces publics a été rendue possible grâce au soutien financier du Conseil départemental de l'Oise et de l'Union Européenne (programme ITI urbain, sous autorité de gestion de la Région Hauts-de-France). ■

Réfection de l'impasse Laville

10 jours de travaux ont été nécessaires pour rénover la chaussée de l'impasse Laville. Celle-ci était dégradée et présentait des rétentions d'eau du fait d'interventions antérieures sur le réseau d'eau potable.

Des travaux ont donc été réalisés en septembre dernier afin d'améliorer la collecte des eaux de ruissellement et de procéder à la réfection de la chaussée. Après concertation avec les riverains, il a été décidé d'installer un caniveau central en béton et de compléter le dispositif de collecte des eaux pluviales par cinq grilles avaloirs et l'ajout de caniveaux à grilles aux points délicats. Pour parfaire l'ensemble et éviter les remontées d'odeurs depuis le réseau unitaire d'assainissement, des dispositifs anti-odeurs avec clapets ont été installés. Le revêtement de la chaussée a ensuite été refait.

Les anomalies légères relevées sur le réseau d'assainissement feront l'objet avant la fin de l'année d'une reprise, sans ouverture de la chaussée. Montant total des travaux : 77 263 € TTC. ■



Canal Seine-Nord Europe

Découvrez l'essentiel des aménagements écologiques liés au canal !



Fin 2028, le Canal Seine-Nord Europe reliera le bassin de la Seine aux grandes voies fluviales du nord de la France et de l'Europe. Dans le cadre de ces travaux, des aménagements écologiques sont prévus pour restaurer ou créer des habitats favorables à la biodiversité et compenser les effets du projet sur son environnement.

Jusqu'au 5 novembre, l'enquête publique environnementale sera l'occasion pour chacun de comprendre les effets du projet sur l'eau, les milieux aquatiques, les espèces animales et végétales protégées et leur habitat, de s'informer sur les mesures compensatoires, et de s'exprimer sur les aménagements écologiques du projet dans le premier secteur du Canal Seine-Nord

Europe, de Compiègne à Passel. Il s'agit d'une étape clé, préalable à l'autorisation environnementale et au démarrage des travaux en 2021.

Informez-vous et participez !

À Compiègne, le commissaire enquêteur recevra les observations du public les samedi 31 octobre et jeudi 5 novembre 2020, de 9h à 12h à l'Hôtel de Ville où se tient actuellement une exposition sur les aménagements écologiques liés au canal, entre Compiègne et Passel.

Vous pouvez aussi consulter le dossier en ligne : csne.enquetepublique.net

Pour en savoir plus sur le projet : canal-seine-nord-europe.fr ■

Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap !

Le Lions Club Compiègne Royal Lieu vient de financer 80 panneaux de stationnement pour personnes en situation de handicap. Ceux-ci ont été installés par les services municipaux.

Positionnés au-dessous des panneaux de réglementation officiels, ces panneaux viennent compléter le dispositif d'accessibilité mis en place sur l'espace public. But de l'opération : interpeller les automobilistes valides pour les dissuader de garer leur véhicule sur des places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap.

Rappelons que l'arrêt et le stationnement du véhicule sont interdits sur une place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite dès lors que vous ne disposez pas d'une carte prévue à cet effet. En cas d'infraction constatée, l'automobiliste s'expose à une amende de 135 euros avec enlèvement du véhicule.

Alors les places réservées, on n'y stationne pas, même pour une minute ! ■

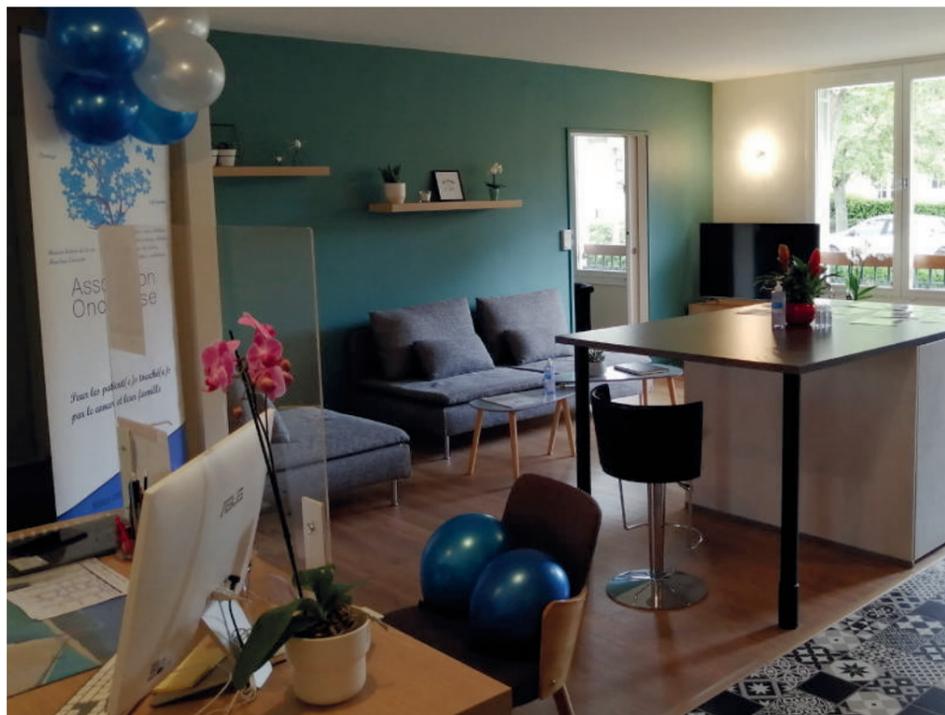


La Ville de Compiègne dispose actuellement de 350 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite, dont 40 dans l'hyper centre-ville.

SOCIAL/SOLIDARITÉ

La Maison Autour de la Vie a ouvert ses portes

Un lieu convivial et chaleureux a été aménagé pour accueillir les patients atteints de cancers et leurs proches, en dehors du milieu hospitalier. Une initiative de l'association Onco-Oise.



Il s'agit d'un beau projet monté par les membres de l'Association Onco-Oise, en partenariat avec le Centre Hospitalier, la Polyclinique Saint-Côme, La ligue contre le cancer de l'Oise, le réseau de soins continus du Compiègnais, l'institut UniLaSalle et Amethyst, et avec le soutien financier de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Cet espace accueille des ateliers spécifiques pour les patients quel que soit le stade de la maladie : coaching de vie, socio-esthétique, groupe de parole, nutrition et diététique, sophrologie, art thérapie, nature et créations, yoga, massages bien-être, remise en forme avec un kinésithérapeute, gestes et postures avec un ostéopathe...

« L'ambition était de créer un espace en dehors du milieu hospitalier. Ce lieu appelé « Maison autour de la vie » est une antenne locale du dispositif « Espace ressources cancer », cofinancé par l'ARS et la région Hauts de France »

soulignent les docteurs Kais Aldabbagh et Rajaa Machum, co-présidents de l'association.

« L'objectif est en effet de créer des moments de convivialité et d'échanges autour des ateliers mais aussi d'apporter aux patients des informations et un accompagnement ».

Ateliers gratuits pour les personnes inscrites à la Maison Autour de la Vie. Adhésion à l'association facultative de 20 euros par an.

La Maison autour de la vie
Espace Ressources Cancer
appartement 67 - résidence La Grande Vènerie
8D rue de Bournonville à Compiègne.
Contact : Julie Hénaux, Coordinatrice

Ouverte du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 17h.
Tél. 06 31 53 58 84 ■

Collecte de la Banque alimentaire

La Collecte nationale des Banques Alimentaires aura lieu les vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 novembre.



La Banque alimentaire de l'Oise, en collaboration avec des associations de la région, sera présente au sein de trois magasins de Compiègne : Auchan, Intermarché, Monoprix, et de Carrefour Venette, pendant leurs horaires d'ouverture.

Ce rendez-vous est un engagement solidaire et l'implication de chacun est précieuse. Grâce à la générosité de tous, elle permet chaque année de récolter plusieurs tonnes de denrées, ce qui correspond à plusieurs milliers de repas distribués aux bénéficiaires.

Renseignements sur les lieux de collecte et sur :
www.ba60.banquealimentaire.org ■

Chèques cadeaux pour nos aînés

Comme l'an passé, le CCAS de la Ville de Compiègne remettra des chèques cadeaux sous forme d'un chéquier d'une valeur de 50 € à nos aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année, et ce à compter du **lundi 16 novembre jusqu'au 31 décembre 2020**.

La remise des chèques se fera dans la salle du Conseil Municipal du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin, de 9h à 12h au CCAS, tout en respectant le protocole sanitaire (port du masque, distanciation sociale et désinfection des mains à l'entrée de la salle).

Conditions pour bénéficier de ces chèques cadeaux : seules les personnes âgées de 65 ans et plus, habitant Compiègne à la date de la demande, et non imposables sur les revenus, peuvent en bénéficier.

La personne, ou sa famille, devra se munir du coupon-réponse ci-dessous dûment rempli et les chèques cadeaux seront remis après vérification des conditions d'attribution, sur présentation des pièces suivantes :

1 / Pour les personnes ayant déjà bénéficié de l'allocation municipale :

- Photocopie de l'avis de non imposition 2020 (revenus 2019)
- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité

2 / Pour les personnes n'ayant jamais bénéficié de l'allocation municipale :

- Photocopie de l'avis de non imposition 2020 (revenus 2019)
- Photocopie de la quittance de loyer de janvier 2020 ou dernière taxe foncière
- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité

Renseignements au 03 44 40 72 35. ■

Coupon individuel à fournir au CCAS

En Mairie de Compiègne

Entre le 16 novembre et le 31 décembre 2020 au plus tard

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

Avez-vous changé d'adresse en 2020 ? oui non

Si oui, merci d'indiquer votre ancienne adresse :

N° de téléphone :

Est-ce votre 1^{ère} demande ? oui non

Date :

Signature :

Repas de fin d'année pour nos aînés

À l'occasion des fêtes de fin d'année, **et sous réserve des contraintes sanitaires**, le C.C.A.S. de la Ville de Compiègne offre un repas festif aux personnes âgées d'au moins 67 ans habitant Compiègne, au choix, **soit le vendredi 11 décembre midi, soit le samedi 12 décembre midi**, au Centre de rencontres de la Victoire.

Les inscriptions auront lieu du lundi 16 novembre au vendredi 27 novembre 2020 inclus, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 dans les salles de l'annexe de l'Hôtel de Ville située au 2 rue de la Surveillance.
(Pas d'inscriptions le samedi 21 novembre).

Les personnes devront s'inscrire individuellement en se munissant d'une **pièce d'identité** en cours de validité (passeport ou carte d'identité), d'un **justificatif de domicile** (quittance de loyer ou facture d'électricité, de téléphone ou de gaz) datant de moins de trois mois et d'un **chèque de caution de 20 euros par personne** qui sera restitué le jour du repas.

Inscriptions dans la limite des places disponibles.

Renseignements au 03 44 40 72 35 ■





COMPIÈGNE : VERS UNE CIRCULATION APAISÉE

Compiègne souhaite apaiser la circulation en passant l'ensemble du centre-ville en zone 30 dès la première quinzaine de janvier 2021. Limiter la vitesse à 30km/h, c'est favoriser les mobilités douces, piétons, vélos, personnes à mobilité réduite, dans un esprit de partage et de convivialité.

Une politique vélo ne s'arrête pas uniquement à l'aménagement d'infrastructures, ni à de simples marquages au sol, c'est rendre possible au plus grand nombre de circuler écologiquement sur l'ensemble du territoire. Marc-Antoine Brekiesz, Maire adjoint chargé de la voirie et de l'espace urbain et à la voirie communautaire à l'ARC et Eugénie Le Quéré, conseillère municipale chargée de l'écologie et du développement durable et du suivi du Contrat de Transition Écologique et des pistes cyclables à l'agglomération, sont aux manettes pour engager cette réflexion et développer les nouveaux modes de déplacement. Le programme de développement du vélo, qui sera étendu à l'échelle de l'intercommunalité, est en cours d'élaboration. Il sera présenté en fin d'année.

L'apaisement de la circulation passera par une palette de mesures visant d'une part, à réduire la vitesse et, d'autre part, à un partage plus équitable des voies entre tous les usagers, ces aménagements s'améliorant au fur et à mesure du mandat.

Un enjeu de sécurité

La zone 30 permet, en ralentissant la circulation, de rendre les déplacements plus faciles et plus confortables pour l'ensemble des usagers.

Le centre-ville de Compiègne se prête particulièrement bien à la zone 30. La configuration des rues rend déjà difficile la vitesse.

Le code de la route ne change pas et toutes les règles de circulation continuent à s'appliquer. Rappelons que

seuls les piétons et les personnes en fauteuil roulant ont le droit de circuler sur les trottoirs. Le succès de la zone 30 repose sur le principe du respect de prudence par tous les utilisateurs.

À 30 km/h, les accidents sont moins fréquents. Le champ de vision du conducteur est élargi, la distance de freinage raccourcie de moitié, et l'énergie cinétique du véhicule, donc la violence des chocs, beaucoup plus basse. La baisse de la vitesse de circulation est d'abord un enjeu de sécurité routière.

Par ailleurs, la limitation à 30km/h ne cause pas de congestion, car la réduction des distances entre les véhicules permet de conserver le débit de la voirie. L'effet sur les temps de trajet est minime.

La zone 30 correspond à des espaces publics où l'on cherche à améliorer le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers, dont celle des piétons mais aussi des cyclistes, des automobilistes, des motocyclistes et des utilisateurs de trottinettes ou encore des personnes à mobilité réduite. Si le constat est simple : tout le monde doit pouvoir circuler en toute sécurité, la mise en œuvre de solutions reste une chose plus délicate qui demande beaucoup de concertation. Il nous faut de la volonté mais aussi de l'écoute afin de prendre en compte les besoins de tous.

précise Eugénie Le Quéré



D'ores et déjà Compiègne met son centre historique en ordre de bataille pour faire des circulations douces une réalité dès le début de l'année.



Le tourne à droite au feu rouge sera autorisé uniquement pour les vélos.

Une ville plus confortable pour tous

La zone 30 a pour objectif d'amener les automobilistes à adopter une conduite douce, avec moins d'accélération et de freinages. Le trafic devient moins bruyant et moins stressant. L'environnement urbain est plus agréable pour les riverains, pour les passants et pour les commerçants.



Nous entrons dans une phase test de plusieurs mois qui nous permettra une évaluation fine des améliorations à apporter et des éventuelles requalifications à prévoir. Nous devons favoriser les activités urbaines tout en prenant en compte la réalité du terrain. Notre centre-ville historique est constitué de voies plus ou moins étroites. Il s'anime de plus en plus et attire, de ce fait, de nombreuses personnes qui s'y rendent avec différents moyens de locomotion. Tous ces modes de déplacement doivent cohabiter, il faut trouver le bon équilibre.

indique Marc-Antoine Brekiesz

La rue partagée

La tendance est aux mobilités douces, Compiègne souhaite les favoriser dans un esprit de consensus et de partage de l'espace public.

Dès le mois de janvier, les services de la ville vont réaménager 4 carrefours par mois avec des « sas vélo ». Il s'agit de marquage au sol priorisant les cyclistes en tête de carrefours à feu tricolore. Les cyclistes, positionnés devant les véhicules, sont alors sécurisés au passage des feux au vert.

Dans le même esprit de faciliter la vie des cyclistes, dès le début janvier, le tourne à droite au feu tricolore sera instauré. Il permet au vélo le dégagement immédiat à droite, même si le feu tricolore est au rouge. Les panneaux ad'hoc seront installés dans le même rythme que le marquage des sas.



Des "sas vélo" seront aménagés pour protéger les cyclistes aux carrefours.

De nouveaux aménagements dès 2021

Dans ce programme de facilitation des déplacements écologiques, la ville met aussi l'accent sur l'installation de nouveaux équipements qui faciliteront et sécuriseront l'utilisation du vélo.

Dès 2021, il a été décidé que tout remplacement de « potelet » serait l'occasion de mettre un S permettant d'attacher son vélo. Ce type de mobilier urbain permet de répondre aux besoins diffus des cyclistes qui souhaitent pouvoir stationner leur bicyclette partout dans Compiègne. Ces remplacements prendront une cadence systématique, l'ensemble des quartiers sera progressivement équipé. Pour les pôles d'attractivité, c'est-à-dire les secteurs attirant beaucoup de personnes, des abris-vélos seront aménagés. Sur les deux années à venir, 2021 et 2022, 16 abris seront réalisés permettant de garer 96 vélos en toute sécurité. ■



Le S de stationnement.



La zone 30 comportera une expérimentation de "double sens cyclable" dans quelques voies. Ses modalités seront explicitées prochainement et vous retrouverez tous les détails dans *Compiègne notre Ville*.



Entretien avec Mme Aurélie DEROUSSEN, audioprothésiste, Diplômée d'Etat

Concrètement, comment se déroule un appareillage auditif ?

Cette démarche est basée sur la confiance entre le patient et le praticien. Après une consultation médicale, j'évalue le capital auditif du patient. Le choix des aides auditives est conseillé, selon le déficit auditif, les besoins d'audition, le mode de vie... Les réglages sont personnalisés via une sonde de mesure du niveau sonore à proximité du tympan : **mesure in vivo** (et non pas des réglages statistiques proposés par les fournisseurs en un clic !). Le patient va pouvoir essayer gratuitement cet appareillage chez lui pendant plusieurs semaines, jusqu'à satisfaction. Les patients bénéficient ensuite d'un service réactif et compétent, d'un accompagnement personnalisé. Des contrôles réguliers, des services d'entretien sont indispensables au bon fonctionnement de l'appareillage.

Quelles sont les dernières innovations technologiques ?

Depuis fin 2019, plusieurs innovations technologiques se démarquent dont : **l'intelligence artificielle...** Grâce à **l'intelligence artificielle**, l'appareil analyse l'environnement sonore du patient et s'adapte en conséquence. En milieu calme, l'appareil de chez PHONAK réhausse la voix faible. En milieu bruyant, des capteurs de mouvements détectent si le patient bouge : les micros s'orientent à 360 degrés (meilleure localisation sonore spatiale) ou si le patient est statique : micros en zoom avant afin de privilégier le locuteur de face... A cela s'ajoute un nouveau réducteur dynamique du bruit, en présence de parole et de bruits type cocktail-party...

Vous proposez à vos patients un entraînement auditif personnalisé gratuit particulièrement novateur ...

L'appareillage n'est pas une fin en soi ! Le cerveau doit aussi réapprendre à bien entendre et à mieux comprendre. C'est l'objectif de l'entraînement auditif : s'appuyer sur la plasticité cérébrale afin d'améliorer l'attention, la concentration, le traitement des sons de parole dans le calme et le bruit...

Installé confortablement dans le fauteuil HEARFIT (muni de hauts-parleurs d'ambiances sonores), le patient effectue des exercices ludiques via une tablette tactile, en totale autonomie. A partir d'un bilan complet de ses confusions phonétiques, Hearfit propose un programme d'entraînement auditif personnalisé sur plusieurs séances dans le calme et le bruit, évolutif au rythme des progrès du patient.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la prise en charge de la Sécurité Sociale est-elle plus avantageuse pour le patient ?

En effet, avec la réforme du 100 % santé, la sécurité Sociale a progressivement augmenté sa base de remboursement par appareil : 199.71 avant 2019, 300 € en 2019, 350 € en 2020 et 400 € en 2021.

Un choix entre deux offres est proposé : des appareils de classe I ou de classe II.

A partir du 1^{er} janvier 2021, l'appareil de classe I (prix maximum de vente limité à 950 euros) est intégralement pris en charge par la sécurité sociale et la mutuelle. Les caractéristiques technologiques, souvent antérieures à 6 ans se concentrent sur les besoins fondamentaux d'audition (similaire aux lunettes sécu) : piles jetables uniquement, 2 à 12 canaux de réglage...

Le prix des appareils de classe II (même base de remboursement que la classe I), varie entre 1100 et 2000 euros par appareil. Les possibilités de performances sont variées : chargeur de batteries, plus de 12 canaux de réglages, analyse de divers environnements sonores...

Quelque soit le choix du patient, ne pas entendre ne pourra plus être une fatalité !

De plus, la revue scientifique The Lancet vient de publier en août 2020, **une étude sur les facteurs de risque de la démence : « la perte auditive est le principal facteur de risque évitable ».**



Contactez-nous au 03 44 85 82 38

72, rue Notre-Dame de Bon Secours
(face à Auchan - parking gratuit)
60200 COMPIÈGNE

 **Bilan auditif
gratuit !**



Appareils



déjà disponibles !

Entraînement auditif gratuit !



Réglages personnalisés (mesure in vivo)



QUARTIERS

Le nouveau marché Pompidou prend ses marques !

Les marchés vous donnent rendez-vous plusieurs fois par semaine en centre-ville et dans différents quartiers de la ville. Un nouveau marché a vu le jour au sein du quartier Pompidou en avril dernier. N'hésitez pas à aller le découvrir !

Même en période de confinement, les marchés alimentaires ont été maintenus à Compiègne grâce à la mise en place de mesures de sécurité drastiques pour préserver la santé des habitants et des commerçants, mais aussi l'activité des petits commerçants et des producteurs de notre région.

Un nouveau marché alimentaire a même été créé au sein du quartier Pompidou pour permettre aux habitants de ce secteur de trouver des produits frais à proximité, sans avoir à se déplacer. Une initiative appréciée par les habitants : « Nous avons été agréablement surpris de voir la mise en place de ce nouveau marché et nous souhaitons qu'il puisse être pérennisé » confirme Richard, un habitant du quartier.

La Ville de Compiègne a d'ailleurs souhaité le maintenir depuis le déconfinement et il accueille aujourd'hui six commerçants tous les mardis de 8h à 12h30. Primeur, maraîcher, fromager, charcutier-traiteur y côtoient désor-

mais des commerces non alimentaires (accessoires, vêtements pour femmes).

D'autres commerces devraient les rejoindre dans les prochains mois.

Découvrez les marchés de Compiègne !

Marchés alimentaires

- **Centre-ville**, rue Saint-Corneille : mercredi de 7h à 13h.
- **Centre-ville**, rue Saint-Corneille, rue Charles de Chauve et place du Change : samedi de 7h à 13h
- **Les Avenues - Saint-Lazare**, place Carnot : jeudi de 8h à 12h45.

Marchés mixtes

- **Pompidou**, allée Pierre Coquerel : mardi de 8h à 12h30.
- **Le Clos des Roses**, square Baudelaire,



Le marché Pompidou accueille actuellement six commerçants non sédentaires.

rue Philéas Lebesgue : mercredi de 8h à 13h30.

- **La Victoire**, rue de Normandie : vendredi de 8h à 12h45.

Marché de vêtements et accessoires

- **Centre-ville**, rue des Bonnetiers et rue de la Corne de Cerf : mercredi et samedi de 8h à 13h30.

Marché d'Antiquités Brocante

- **Centre-ville**, place de l'Hôtel de Ville : 2^e samedi du mois, de 8h à 17h30 (sauf en novembre, décembre et janvier).

Renseignements auprès des placiers de la Ville de Compiègne :
03 44 40 72 83 ou 06 79 21 90 02 ■

Miele | NOVY | SIEMENS | Roblin | BOSCH | FRANKE

Concepteur
cuisiniste sur-mesure

LEICHT
BY COCOON

7, rue Jeanne d'Arc - 60200 COMPIÈGNE
03 44 86 32 09 - cocoon.oise@orange.fr

www.cuisines-cocoon-international.fr

LITSALONS
CENTRE RÉGIONAL DE LA LITERIE

WELISA | TRECAL | Epeca | Dunlopillo

LITERIE FIXE - LITERIE ELECTRIQUE
LITS GIGOGNE - TÊTES DE LITS - MATELAS
CANAPÉ CONVERTIBLE - CANAPÉ LIT

NOUVEAUTÉS DÉCORATION
DESTOCKAGE LITERIES
ET CANAPÉS EN EXPO!

03 44 20 62 62
1, rue Notre-Dame de Bon Secours
60200 COMPIÈGNE (centre-ville)
Parking VINCI rue de Bouvine à proximité.

OFFREZ DU BONHEUR
AUX ENFANTS,
PARTICIPEZ À NOTRE
COLLECTE DE JOUETS.

21



COMPIÈGNE
28, rue Saint-Corneille
03 44 23 22 21

LACROIX-SAINT-OUEN
138, rue Nationale
03 44 91 04 04

RESSONS-SUR-MATZ
59, place André Léger
03 44 85 84 64

THOUROTTE
1 bis, rue Jean Jaurès
03 44 43 03 88

En novembre, venez déposer vos jouets dans notre agence au profit d'une association pour les enfants.

CENTURY 21
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

De Beauvais à Compiègne, Bouygues Telecom connecte l'Oise en très haut débit.

La fibre communicante

Très actif dans le développement du très haut débit fixe en France, Bouygues Telecom consolide son réseau de fibre optique depuis 2018, avec plus de 15 millions de prises éligibles à un raccordement.

L'opérateur a pour stratégie d'amener la fibre optique jusqu'à l'abonné : c'est la technologie FTTH. Cela permet à un maximum d'habitants d'être connectés dans d'excellentes conditions. Le département de l'Oise ne fait pas exception. Bouygues Telecom y a en effet fortement développé son réseau de fibre optique durant ces trois dernières années et les habitants peuvent désormais disposer de débits allant jusqu'à 1 gigabit par seconde (Gb/s).

Résultat ? 69851 foyers peuvent aujourd'hui être raccordés, dans les principales villes (ex. Beauvais), mais aussi dans 26 communes, dont Compiègne, Creil et Chantilly. L'excellente connectivité obtenue, dont le besoin a été particulièrement ressenti lors du confinement, offre une garantie de fluidité à tout moment pour tous les habitants et les acteurs locaux concernés. L'ensemble des membres des foyers connectés ont accès simultanément à une connexion fiable, sans coupure ou ralentissement, pour faire ce qu'ils veulent à tout moment : visioconférences en très haute définition, télétravail, surf sur Internet, jeu en ligne et visionnage de vidéos.

La 4G quasi-omniprésente

En déplacement comme à la maison, les abonnés Bouygues Telecom peuvent par ailleurs toujours compter sur l'excellence de son réseau très haut débit mobile. L'opérateur a atteint tous ses objectifs de couverture du territoire qui lui avaient été fixés par l'Etat début 2018, en installant 102 nouveaux sites aux 15 000 antennes déjà existantes. Au niveau national, le réseau 4G couvre désormais 99% de la population française. Et dans le département de l'Oise, le taux de couverture est de 99% en 2020, contre 62% trois ans plus tôt.

Les bénéfices pour les abonnés ? Tous peuvent aujourd'hui utiliser leurs smartphones et leurs tablettes en déplacement pour échanger sur les réseaux sociaux, partager des photos ou des vidéos en direct (livestream) mais aussi pour travailler, télécharger et écouter des émissions de radio (podcasts) ou encore regarder des séries en streaming.

Et pour ceux qui vivent dans des communes qui ne sont pas encore éligibles à la fibre optique et qui souffrent de connexions Internet ADSL trop lentes, il y a la possibilité d'utiliser la 4G Box Bouygues Telecom.

Cette box compacte apporte l'Internet illimité dans toute la maison et permet de connecter simultanément jusqu'à 64 appareils (ordinateurs, tablettes, smartphones, montres connectées...), en offrant à chacun un débit jusqu'à dix fois supérieur à celui d'une box ADSL « classique ».



Bouygues Telecom dans l'Oise, ce sont :

5 boutiques

pour vous accompagner localement dans vos choix ou vos démarches et pour vous aider à vous familiariser avec les nouveaux usages numériques (à Venette, Nogent-sur-Oise, Noyon, Beauvais et Saint-Maximin)

69851 foyers éligibles à la fibre optique

(environ 50285 prises installées en 2020)

26 communes raccordées au réseau fibre optique

à l'instar de Beauvais, Compiègne et Creil

99% de la population couverte en 4G



Restez proche
de ceux
qui comptent
pour vous, en 4G.



Forfait Sensation 60 Go

15€⁽¹⁾
/mois
de remise pendant 1 an*

Pour votre smartphone

50€ remboursés
à l'achat⁽²⁾

☎ **3106** 🏠 **Rendez-vous
en boutique**

*Après remboursement

(1) Offre valable sous réserve d'éligibilité jusqu'au 08/11/2020 pour toute nouvelle souscription à un Forfait Sensation avec Avantages Smartphone avec conservation du numéro et engagement 24 mois (41,99€). France métropolitaine.

(2) 230€ offerts : Soit 180€ (15€/mois pendant 12 mois sur votre forfait) remboursés sur demande sur votre facture et 50€ de remise immédiate en boutique ou de remise sur demande par téléphone et sur bouyguestelecom.fr pour l'achat d'un mobile d'une valeur minimum de 51€. Conditions, liste des départements et boutiques éligibles sur bouyguestelecom.fr. Kit mains libres recommandé.

3106 Service & appel gratuits

EXPRESSION LIBRE

MAJORITÉ

Compiègne tournée vers l'avenir : création Eco-Gare et rénovation urbaine



Penser le Compiègne de demain, c'est penser le Compiègne dès aujourd'hui pour convaincre les Compiègnois de continuer à vivre dans leur ville mais aussi pour attirer de nouveaux habitants.

Pour y parvenir, des grands projets urbains ont été lancés notamment autour du futur pôle gare avec la création de l'Eco-quartier et du réaménagement des équipements publics dans les quartiers des Musiciens et Maréchaux.

Ainsi la Ville de Compiègne s'engage dans une rénovation ambitieuse de ses équipements publics. Ce mandat municipal sera l'occasion, grâce au projet de rénovation urbaine des Musiciens et des Maréchaux validé au niveau national en fin d'année dernière, de réhabiliter plusieurs équipements structurants de ces quartiers : rénovation et extension du groupe scolaire Faroux et du Centre Anne-Marie Vivé, rénovation et optimisation de la partie associative du Puy du Roy, amélioration du Centre de Rencontres de la Victoire afin d'augmenter ses usages associatifs et familiaux. Le maire Philippe Marini, Oumar Ba, maire adjoint en charge de la politique de la Ville et moi-même aurons à cœur d'élaborer ces projets en grande concertation avec les usagers de ces sites, qui en connaissent bien les besoins : associations, corps enseignant, habitants des quartiers concernés...

Ce travail est déjà en cours avec les équipes du Centre Anne-Marie Vivé, en plus d'améliorer la praticité, l'accessibilité, la sécurité et la convivialité de ces lieux, nous chercherons également à en

faire des bâtiments plus respectueux de l'environnement, et notamment moins énergivores. Des premiers travaux auront lieu dès 2021 sur le Centre Anne-Marie Vivé, cœur de la politique de la ville et maison du projet ANRU.

Autre chantier et non le moindre, l'éco-quartier de la gare qui est le projet majeur de la décennie. Il doit devenir un secteur adapté aux nouveaux besoins des usagers de la gare, des habitants et des entreprises. Le trafic de voyageurs va augmenter d'un tiers avec la création de « Picardie-Roissy » dans quelques années. Il faut donc une gare redimensionnée et en ce sens, on peut se féliciter des avancées avec nos partenaires de « Gares et connexions » et de la Région. Le projet de reconstruction d'une nouvelle gare est sur les rails, il sera associé à la création d'une passerelle destinée aux usagers de la gare, mais aussi aux riverains qui souhaitent traverser l'éco-quartier. Le secteur comprendra aussi des services, des activités de loisirs et une valorisation historique, des lieux de promenade, 15 000 m² de bureaux et environ 400 logements. Sur ce dernier point, on peut saluer l'opération de location-accession menée par Clésence sur les constructions en cours au square Acary. Ces dispositifs subventionnés favorisent l'installation de familles dans le cœur d'agglomération.

Monia LHADI

Conseillère municipale déléguée auprès de l'adjoint chargé de la politique de la ville, et aux quartiers Petit Margny et de la Gare

J'aime ma ville, j'aime Compiègne, je participe



Notre ville, notre quartier, où nous vivons au quotidien avec notre famille, nos voisins, nos amis, nous y sommes tous attachés. Car c'est là où nous bénéficions de tout ce qui est

organisé par la mairie pour notre vivre ensemble... les activités sportives et de loisirs, les actions culturelles, sociales, l'environnement, les transports, les commerces, l'emploi, les écoles, l'offre de santé, la sécurité, etc.... Tout cela s'est fait progressivement, fondé sur une vision que le maire avec sa majorité a toujours portée avec conviction, rigueur et pragmatisme.

Objectivement, nous sommes d'accord pour dire aujourd'hui que Compiègne est une belle ville, solidaire, dynamique et active. Mais pour demain, comment faire pour encore améliorer notre vivre ensemble dans le respect des personnes et des valeurs citoyennes ? Que constate-t-on dans notre société qui bouge et va toujours plus vite ? ... que l'exercice de la démocratie évolue ! Maintenant les habitants veulent davantage être associés aux réflexions et participer à la construction des décisions qui dessineront l'avenir de leur ville. À Compiègne aussi nous le voulons.

Oui, que l'on soit d'accord ou que l'on ait des doutes, la démocratie participative qui réunit tous les habitants est devenue une évidence.

Ce n'est pas une mode, c'est une nécessité. Ce n'est ni un gadget ni un leurre, ce sera une réalité.

C'est pourquoi, convaincus que les Compiègnois veulent être acteurs des changements de notre ville, nous avons décidé d'organiser cette participation citoyenne. Et pour garantir ce processus nouveau et exigeant, Kamel TOUIH et moi-même

avons reçu délégation du maire pour le mettre en place, le coordonner et le piloter avec tous les élus de la majorité et notamment les élus délégués de quartier. L'idée est simple et concrète.

Nous allons mettre en place sur toute la ville 6 comités d'intérêts locaux de quartiers (CILQ). Chaque comité comprendra 21 personnes (1/3 désigné par le maire, 1/3 par les associations, 1/3 par le tirage au sort).

Leur rôle est clair. Faire des propositions, émettre des avis sur des projets soumis par la municipalité et être associés à la mise en œuvre des projets après décision de la mairie. Les débats, dans le respect de la parole libre des participants, toujours dans le seul but d'améliorer la vie des quartiers et de la ville, seront conduits par un président élu par le comité et par un conseiller municipal délégué de quartier.

La mise en place est prévue fin novembre par une réunion de tous les comités, présidée par le maire. Ensuite chaque comité, après une formation apportée par un organisme agréé, et après avoir défini sa feuille de route à partir des propositions qu'il a décidé d'étudier et des sujets proposés par la mairie, s'organisera de manière autonome dans le cadre d'une charte qui précisera le cadre dans lequel il travaille.

Enfin, chaque année, nous ferons une évaluation de cette organisation. Et elle évoluera autant que nécessaire, dans une recherche permanente d'efficacité. Aujourd'hui est une première étape pour participer au bien vivre ensemble dans notre ville. Notre seul but, réussir avec tous.

Xavier BOMBARD

Conseiller municipal délégué à la coordination des comités d'intérêts locaux de quartiers et au quartier Saint-Lazare/Les Avenues

OPPOSITION

PRÉPARONS L'AVENIR DE COMPIÈGNE TOUS ENSEMBLE (LE PACTE)

Plus que de la concertation, redonnons du pouvoir aux Compiègnois !



Récemment, M. le Maire a annoncé le lancement de Comités d'Intérêts Locaux de Quartiers (CILQ). L'ambition affichée est louable et nous la partageons : vous associer à la prise de décision. Au cours

de la campagne électorale, nous avons mis la participation citoyenne au cœur de notre projet. Nous nous félicitons qu'une de nos priorités soit entendue. Pour autant, la réussite d'une telle initiative suppose plusieurs prérequis si nous ne voulons pas que ces CILQ deviennent des salons où l'on discute mais où l'on ne décide de rien. Primo, il faut une in-

dépendance réelle de ces structures afin que les débats y soient libres et contradictoires. Secundo, il est essentiel que des informations fiables soient données aux participants afin que leurs échanges soient éclairés par des éléments techniques sérieux. Tertio, il s'agit de garantir une réelle représentativité des membres qui y siègent afin que tous les points de vue y soient défendus et d'éviter l'entre-soi. Enfin, il faut que les débats qui s'y tiennent conduisent à des actes et des réalisations concrètes. Autant d'éléments loin d'être acquis.

Dans notre projet, nous défendons une vraie démocratie locale.

Plus que de permettre des débats, nous voulons redonner du pouvoir aux citoyens compiégnais en leur attribuant un droit d'interpellation permanent en direction

des élus et des services de la ville. Nous souhaitons la création de budgets participatifs permettant à chaque quartier de construire, chaque année, un projet partagé. Pour nous, ces comités de quartiers doivent venir en complément d'un conseil citoyen à l'échelle de la ville. Nous sommes persuadés que la participation citoyenne n'est pas un frein à la prise de décision. C'est au contraire la garantie de mener des actions en phase avec les attentes de chacune et chacun. Ne dit-on pas que la démocratie est un long apprentissage... à Compiègne comme ailleurs. Retrouvez nos propositions sur www.pacte-compiegne.fr

Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Serdar KAYA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Anne KOERBER

RASSEMBLEMENT POUR COMPIÈGNE

Répétition et soumission

L'agression au hachoir devant Charlie Hebdo sonne comme une triste répétition. Mais au delà de la violence, L'hydre islamique revêt de multiples visages, distillant son message insidieux et mortifère à de nombreux niveaux. Porte-étendard politique, le voile intégral progresse. 30 ans après les foulards de Creil, notre société est toujours victime des faiblesses de nos gouvernants et de leurs renoncements, de leurs compromissions insidieuses et électoralistes, de l'immigration de masse et de l'échec de son assimilation. Retrouvez l'intégralité de ma tribune sur le profil Facebook Rassemblement pour Compiègne.

*Jean-Marc BRANCHE
Conseiller Municipal et Régional RN*

ÉCONOMIE

Le plan de relance économique de l'ARC s'ouvre aux indépendants

Depuis le printemps dernier, l'Agglomération de la Région de Compiègne se mobilise pour aider les entreprises impactées économiquement par la pandémie de COVID-19 et qui rencontrent des difficultés. Un plan de relance économique que l'ARC a décidé d'ouvrir plus largement.

PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE

Vite, profitez des 3 mesures économiques mises en place pour relancer l'économie

Simple, rapide et efficace !

ARC
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

Initiative Oise Est
Un réseau. Un esprit.

Trois mesures de soutien aux entreprises ont été mises en place par l'ARC pour compléter les dispositifs de l'Etat et de la Région, avec un opérateur unique, Initiative Oise Est. Près d'une centaine d'entreprises de l'ARC en a déjà bénéficié. Ces dispositifs s'appliquent désormais aussi aux indépendants.

1- Une subvention de secours de 1000 euros

Vous êtes commerçant et vous avez des difficultés pour payer votre loyer commercial,

Vous êtes indépendant et vous avez une baisse de votre chiffre d'affaires ou des difficultés pour payer vos charges, Vous pouvez bénéficier d'une subvention de 1000 euros.

Dossier téléchargeable sur : www.relance-économique.fr

2- Des prêts de relance à taux zéro pouvant aller jusqu'à 25 000 euros

Pour renforcer votre trésorerie, vous pouvez bénéficier d'un prêt à 0% allant jusqu'à 15 000 euros sans garantie ni caution personnelle, remboursable dans 1 an sur 48 mois.

Pour investir et développer votre activité (nouveaux outils de production, nouveaux produits ou services), vous pouvez bénéficier d'un prêt à 0% allant jusqu'à 25 000 euros sans garantie ni caution personnelle, remboursable dans 1 an sur 48 mois.

3- Une subvention pour recourir à une prestation de conseils

Vous voulez repositionner votre activité, développer un nouveau produit ou service, passer au numérique, faire un point stratégique ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 10 000 euros, sur présentation de devis d'entreprises conseils.

Dossier téléchargeable sur : www.relance-économique.fr

Un seul contact :

Initiative Oise Est
03 44 23 00 29
contact@oise-est.fr ■

Grâce aux chèques-cadeaux du Compiégnois, choisissez ce qui vous fait plaisir !

Simple et faciles d'utilisation, d'une valeur de 10 à 50 euros, les chèques cadeaux du Compiégnois sont valables dans près de 200 enseignes et commerces de l'agglomération, tous secteurs d'activités confondus : mode et accessoires, décoration, beauté, gastronomie et alimentaire, jouets, sports et loisirs,... Ils sont aussi une excellente façon de soutenir le commerce local !



Vous êtes un particulier et souhaitez offrir un chèque cadeau à ceux que vous aimez pour les fêtes de fin d'année, procurez-vous ces chèques à l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne place de l'Hôtel de Ville, à l'Accueil fleuri (centre commercial de Royallieu) rue Bernard Morançais à Compiègne, ou encore à la Cordonnerie Capron au Centre commercial d'Intermarché à Margny-lès-Compiègne.

Les entreprises, comités d'entreprises, collectivités, associations, peuvent contacter Gérard Sébastien par mail à : sebastien@wanadoo.fr ou au 06 67 46 32 64

Retrouvez la liste des magasins sur : www.commerces-compiegne.fr ■

« Ma boutique à l'essai » est désormais opérationnelle

Conçue sur le principe d'un concept store, la nouvelle boutique à l'essai, située rue de Pierrefonds, accueille depuis septembre dernier deux enseignes, Idely et Lulufripette, qui proposent une offre de produits écoresponsables.



Une 1^{ère} boutique à l'essai vient d'ouvrir ses portes à Compiègne, rue de Pierrefonds.

Sandrine Pozzolo vend, sous l'enseigne Idely, des articles de décoration, des objets d'ameublement, de la vaisselle,... qui sont soit chinés, soit neufs, mais dont les marques ont été sélectionnées pour leur engagement responsable. Hélène Mesleard, la gérante de Lulufripette, souhaitait de son côté développer son activité avec une offre plus large de vêtements et d'accessoires de seconde main chinés par ses soins. Les deux activités s'inscrivant dans une démarche écoresponsable, les responsables se sont naturellement rapprochées pour créer une boutique commune.

La période de confinement leur a permis d'affiner leur projet et dès le mois

de juillet, le dossier de candidature était déposé. Le comité d'attribution qui s'est réuni fin juillet a sélectionné leur proposition, parmi les projets déposés. Après avoir réalisé les travaux cet été, la boutique a pu ouvrir tout début septembre. Les deux enseignes bénéficient d'un bail précaire de 6 mois, renouvelable 6 mois, soit d'un an de « test » possible pour développer leur activité.

Suite à la réussite de cette 1^{ère} opération sur Compiègne, la Fédération des Boutiques à l'Essai et la Ville de Compiègne lancent un appel aux propriétaires de locaux vacants pour que très vite une nouvelle boutique à l'essai soit lancée sur la ville. ■

Ma boutique à l'essai, quel est le principe ?

Le but de l'opération est de permettre à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local inoccupé du centre-ville pendant six mois, en étant accompagné avant, pendant et après par des acteurs et partenaires de l'opération. En plus de cet accompagnement, le commerçant bénéficie d'un local à loyer négocié, de tarifs préférentiels sur des supports de communication ainsi que pour des conseils et travaux d'agencement. À l'issue des six mois d'essai (renouvelables une fois), le porteur de projet dispose de trois options : s'installer durablement dans le local en basculant sur un bail commercial, mettre fin à l'expérimentation si celle-ci n'est pas concluante, ou s'installer dans un autre local.

Accompagner les commerçants tout en redynamisant les centres-villes : tel est l'objectif du dispositif Ma boutique à l'essai.

Black Friday

Vendredi 27 novembre, les boutiques de Compiègne proposeront des remises exceptionnelles avant les fêtes de fin d'année. L'occasion de faire de bonnes affaires et de penser aux achats de Noël !

VIE PRATIQUE

URBANISME

Permis de construire, déclaration préalable de travaux : quelle est la différence ?

Vous avez un projet de construction de maison individuelle ou vous souhaitez créer une extension, une ouverture, un garage,.... Avant tout commencement de travaux, vous devez obtenir une autorisation d'urbanisme auprès de la mairie de la commune où se situe votre projet. Mais faut-il constituer une demande de permis de construire, de permis d'aménager, ou une déclaration préalable de travaux ?

La délivrance des autorisations d'urbanisme, en fonction du type de projet, permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Permis de construire

Dans l'absolu, le permis de construire est nécessaire quand vous envisagez des travaux conséquents :

- une construction nouvelle, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol,
- pour les bâtiments existants, des travaux d'extension de + de 20 m² ou de + de 40 m²*,
- des travaux qui visent à changer la destination d'un bâtiment (d'un commerce en habitation par exemple), avec travaux sur la structure ou sur les façades et toiture.

Construction d'une maison individuelle :
- Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher de votre future construction dépasse 150 m².

- En ce qui concerne la réglementation sur l'accessibilité aux handicapés, une maison individuelle construite pour votre usage personnel n'est pas soumise à cette réglementation. En revanche, les maisons destinées à être louées, mises à disposition ou vendues, doivent respecter ces règles. Elles doivent être construites et aménagées de façon à être accessibles, quel que soit le handicap. L'obligation d'accessibilité concerne les circulations extérieures, le logement et le stationnement automobile.

Permis d'aménager

Le permis d'aménager concerne notamment la création d'un lotissement et ce, dès le 1^{er} lot à bâtir, d'un camping ou d'aires de stationnement.

• **Lotissement** : avec création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur. Si la surface de terrain à aménager est supérieure à 2500m², vous devez faire appel à un architecte ou à un paysagiste-concepteur.

• **Création de lot(s) à bâtir**, en périmètre de protection d'un Monument Historique ou dans l'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine.

Déclaration Préalable (DP)

Pour certains travaux, le permis de construire n'est pas obligatoire. La procédure de Déclaration Préalable de travaux suffit.

Elle est nécessaire dans les cas suivants:

- Pour les nouvelles constructions (abri de jardin, garage,...) inférieures à 20 m² ou travaux d'extension sur une construction existante (ex : surélévation, véranda, pièce supplémentaire) qui visent la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m². Cette limite peut atteindre 40 m² d'extension*.
- Les travaux qui modifient l'aspect extérieur du bâtiment (façades et toiture) tels qu'un ravalement, un changement de couleur de la façade, la création d'une ouverture : porte, fenêtre, velux,...
- Le changement de destination d'un bâtiment sans modification extérieure.

* Passage de 20 à 40 m² sous 3 conditions :

- ➔ Le terrain doit être situé dans un secteur en zone U « urbaine » et couvert par un document d'urbanisme (exemple : un Plan Local d'Urbanisme)
- ➔ Les travaux doivent être exécutés sur une construction existante
- ➔ Cette hausse de seuil de 20 à 40 m² (surface de plancher et/ou d'emprise au sol) ne s'applique pas aux extensions qui porteraient la surface totale de plancher (existant + projet) de la construction à plus de 150 m² (seuil où l'intervention d'un architecte agréé est obligatoire).



Plus de renseignements sur la notice explicative cerfa n° 51434*08.

Les dossiers sont à déposer au Service Droit des sols de la mairie de Compiègne, 4 rue de la sous-préfecture.

Les autorisations d'urbanisme doivent être accompagnées des documents listés et annexés aux formulaires que vous pouvez vous procurer sur : www.compiègne.fr

SÉCURITÉ

Attention aux démarchages abusifs !

La fin d'année est une période propice aux démarchages à domicile ou par téléphone auprès des particuliers.

La Ville de Compiègne attire votre attention pour que vous soyez particulièrement vigilants et que vous n'hésitez pas à vous rapprocher de la Police municipale au 0800 502 507 en cas de doute sur la sincérité des personnes ou des documents communiqués.

Pour la Ville de Compiègne, seuls sont habilités à démarcher les particuliers pour la vente de calendriers, les employés de la société NCI Environnement

qui assurent tout au long de l'année le ramassage des déchets sur le territoire de l'ARC. Ces derniers sont dotés de gilets orange ou d'un équipement de protection individuel marqué « NCI Environnement ». Ils sont également munis d'une attestation conforme NCI ainsi que d'une pièce d'identité.

Par ailleurs, seule la société LVC Communication est pour sa part habilitée à démarcher les commerçants et entreprises en vue de la publication d'annonces dans l'agenda de la Ville de Compiègne, Compiègne Notre Ville, ARC Infos et le bulletin annuel de l'Agglomération de la Région de Compiègne. ■

JEUNESSE



Centres de loisirs

➔ Du lundi 21 décembre au jeudi 31 décembre, les centres de loisirs accueillent les enfants de 3 à 16 ans.

- Centre Jeanne d'Arc (3/5 ans) : école Jeanne d'Arc, rue de la Baguette
- Centre Hersan (6/16 ans) : école Hersan, 3 rue Martel
- Centre Pompidou (3/5 ans) : école maternelle Pompidou 2, allée Pierre Coquerel
- Centre Pompidou (6/16 ans) : école Pompidou B, allée Pierre Coquerel

Les enfants y sont accueillis de 8h à 12h et de 13h30 à 18h. Possibilité de cantine.

Inscriptions du lundi 23 novembre au vendredi 4 décembre

Si vous souhaitez que votre enfant participe aux centres de loisirs durant les vacances de Noël, une inscription est obligatoire sur le portail famille ou en mairie, au service de la Vie scolaire (bureau 251).

Il vous est demandé de verser la totalité de la prestation au moment de l'inscription. Renseignements au 03 44 40 73 81 ou au 03 44 40 72 85. ■

Des mesures sanitaires seront prises par la Ville de Compiègne pour garantir la sécurité de tous.

- Port du masque obligatoire pour les agents et pour les enfants à partir de 11 ans
- Pas de distanciation pour les enfants d'un même groupe/classe
- Pas de croisement des groupes
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans toutes les classes
- Sens de circulation à respecter pour les familles qui déposent leur(s) enfant(s)
- Les parents ne peuvent pas entrer dans les locaux, l'accueil se fera à l'extérieur de chaque centre.

BRÈVES

Collectes de sang

Prochaines collectes : mercredi 4 novembre de 14h à 19h et samedi 28 novembre de 8h30 à 12h30 à Compiègne.
Rens. au 03 44 85 25 08

Service de garde des chirurgiens-dentistes

Le service de garde des chirurgiens-dentistes de l'Oise est régulé par le SAMU. Il faut donc composer le 15 pour toute urgence dentaire : uniquement les dimanches et jours fériés, de 9h à 12h.

- Pharmacies de garde : 3237
- Smur : 15

Permanences

Pierre Vatin, député de Compiègne-sud, conseiller municipal, tient ses permanences le lundi de 16h30 à 17h30 au centre de rencontres de la Victoire et de 18h15 à 19h au centre social, rue du Docteur Roux, le mercredi de 9h à 12h à l'Hôtel de Ville, le samedi de 9h à 10h à l'Hôtel de Ville et de 11h à 12h, au local du Puy d'Orléans, avenue du Général Weygand. ■

TERRE DE JEUX 2024

8 équipements sélectionnés pour être Centres de préparation aux Jeux

Compiègne, labellisée ville « active et sportive » vient à nouveau de se distinguer grâce à sa politique sportive menée depuis plusieurs années.

Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 (COJO) a retenu 8 équipements qui ont été sélectionnés pour accueillir des délégations olympiques. Nos Centres de préparation aux jeux (CPJ) vont intégrer le catalogue officiel proposé début 2021 aux délégations internationales. Ainsi, nous pourrions accueillir potentiellement 15 disciplines sur les 54 qui seront proposées à Paris (32 olympiques et 22 paralympiques).

Les disciplines que nous pourrions accueillir sont les suivantes :

- Dressage olympique et paralympique,
- Saut d'obstacles,
- Concours complet,
- Tir à l'arc olympique et paralympique,
- Boxe,
- Rugby à 7,
- Escrime olympique et paralympique,
- Athlétisme olympique et paralympique,
- BMX,

- Triathlon olympique et paralympique.

Voici la liste des sites retenus pour Compiègne et l'ARC :

- Salle Jacques Vasset, Compiègne (boxe),
- Centre et stade équestre, Compiègne (concours complet, dressage, saut d'obstacles),
- Stade Jouve-Senez, Compiègne (rugby à 7),
- L'archerie, Compiègne (tir à l'arc),
- Stade Petitpoisson, ARC (athlétisme),
- Site à construire à Venette, ARC (BMX),
- Gymnase de l'État-Major, ARC (escrime),
- Site de Choisy, ARC (triathlon).

Cela prouve la qualité de nos équipements dont bénéficient déjà de nombreux Compiégnois. Un équipement sportif identifié comme CPJ nous permet d'obtenir des subventions du département, de la région et de l'Etat. Il est important de le préciser car non seulement la ville de Compiègne

ne va pas supporter à elle seule les coûts de ces aménagements, mais nous allons pouvoir élargir l'offre de nos équipements sportifs, notamment sur l'accessibilité et, par conséquent, le développement de l'handisport.

Dans le cadre du LABEL TERRE DE JEUX 2024, la ville de Compiègne va mettre l'accent sur de l'animation sportive territoriale avec notamment l'installation d'un village Olympique en juin 2021 afin d'initier les Compiégnois(es) aux disciplines olympiques et paralympiques de notre territoire. Nous allons aussi renforcer notre engagement avec les scolaires lors de la semaine olympique qui devrait avoir lieu du 1^{er} au 6 février 2021 sur le thème de la santé.

Tous les sportifs du territoire, du débutant au plus confirmé, profiteront des aménagements de ces structures sélectionnées. La ville de Compiègne souhaite laisser

un héritage pérenne à tous les passionnés de sport et ce, bien au-delà de l'accueil des délégations olympiques.

Au niveau du département, 37 sites ont été retenus sur les 41 proposés par 20 communes de l'Oise.

Ces centres de préparation aux jeux devront répondre à un cahier des charges très pointilleux pour séduire les délégations internationales.

Reste maintenant à convaincre les délégations étrangères de choisir Compiègne pour venir se préparer chez nous !

Des groupes de travail vont être organisés avec les acteurs économiques et touristiques pour élaborer une offre globale. Nous ferons ensuite du lobby via des contacts extérieurs et les fédérations. Compiègne pourra espérer des retombées économiques et touristiques grâce à l'événement sportif le plus regardé au monde. ■



En novembre 2019, Compiègne et l'ARC étaient labellisées "Terre de Jeux 2024".

Co-directeur de la publication : Philippe Marini - Co-directeur de la publication : Françoise Trousselle
Réalisation : Service communication (Ville de Compiègne) - Photographes : Edouard Bernaux / Richard Dugovic / Jonathan Coelho / DR
Impression : Imprimerie de Compiègne - Régie publicitaire : LVC Communication - Tél. 06 11 59 05 32

Hôtel de Ville - BP 30009 - 60321 Compiègne
www.compiègne.fr

RESTAURANT

la Table d'Elisa

Un dîner en musique

avec Isabelle GUERIN et Isabelle REMY

Vendredi 13 Novembre 2020

Réservation au 03 44 83 22 30

Entrée, plat, dessert, café ou thé, vins. **70€**

Tarif de la soirée TOUT COMPRIS :

HÔTEL DU NORD

*** Vous accueille dans ses 20 chambres

1, place de la Gare - 60200 COMPIÈGNE
Tél : 03 44 83 22 30 - Fax : 03 44 90 11 87
contact@hoteldunordcompiègne.com
www.hoteldunordcompiègne.com

la Vallée des Bonnes affaires

2 ans PRODUITS GARANTIS

LIVRAISON rapide et SUIVI DE COLIS inclus

Cumulez des POINTS de FIDÉLITÉ

-10% sur la première commande

www.lavalleedesbonnesaffaires.com

"GÉNIAL !
ÇA CHANGE TOUT !"
FRANCE 2

"UN PUR MOMENT DE BONHEUR.
INCROYABLE !"
RTL

"UNE PETITE RÉVOLUTION
DANS LA LITERIE."
ELLE

"UNE ÉTRANGE SENSATION
DE BIEN-ÊTRE..."
LE FIGARO

Dormez comme vous êtes, en ligne avec votre ADN DU SOMMEIL®

Découvrez le système de sommeil personnalisé le plus innovateur au monde !

Rendez-vous chez votre revendeur et sur ergosleep.com

MEUBLES • SALONS • LITERIES • DÉCORATIONS

RUGGERI

CRÉATEUR D'AMBIANCES
DEPUIS 1946

41 Rue Notre-Dame de Bon Secours, Compiègne
www.ruggeri.fr - - 03 44 20 11 61

* Voir conditions auprès de votre revendeur Stressless.